



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/395

Opération 01017519 Eglise Saint-Bruno - Conservation préventive et curative du mobilier –
lancement de l’opération et demande de subvention auprès de la Direction Régionale des
Affaires Culturelles (DRAC). Affectation d’une partie de l’AP 2015-1, programme 20005.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN,
Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme
DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M.
CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M.
VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M.
DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M.
SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS,
Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER,
Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY,
Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M.
BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M.
COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC
(pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/395 - OPERATION 01017519 EGLISE SAINT-BRUNO - CONSERVATION PREVENTIVE ET CURATIVE DU MOBILIER – LANCEMENT DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC). AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1, PROGRAMME 20005. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/262 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle «Conservation patrimoine Bât. Culturels 2015-2020», n° 2015-1, programme 20005.

Classée au titre des Monuments Historiques en 1911, l'église Saint-Bruno-les-Chartreux est l'un des plus beaux parmi les bâtiments du baroque lyonnais, construite et décorée entre le 17^e et le 18^e siècle.

D'importants travaux intérieurs et extérieurs ont été réalisés par la Ville depuis les années 1990 (dôme, nef, chœur, transept et baldaquin de Servandoni, quatre chapelles intérieures).

Plus récemment, afin de saisir une opportunité financière liée à une offre de concours/mécénat privé, la Ville a souhaité engager une opération d'ampleur, inscrite dans la Convention patrimoine 2019-2024, signée entre la Ville et l'État en décembre 2019.

Cette opération, visant l'achèvement de la restauration de l'église, est décomposée en 2 phases de travaux :

- Une première phase, qui a débuté au premier trimestre 2020, portant sur l'assainissement périphérique du bâtiment et la reprise de la façade principale, des couvertures et des façades latérales ;
- Une seconde phase concernant la poursuite de la restauration des couvertures et des façades latérales, ainsi que la restauration des cinq chapelles intérieures latérales, dont la consultation de maîtrise d'œuvre doit être lancée fin 2020.

Par ailleurs, la décoration de l'église comporte de nombreuses boiseries, notamment les stalles du chœur, le baldaquin, les crédences de la sacristie et des mobiliers et des œuvres d'art avec bois, qu'il convient de conserver et de restaurer.

Depuis 2010, la Ville est confrontée à d'importantes infestations de ces mobiliers patrimoniaux en bois par des insectes à larves xylophages.

Des diagnostics sanitaires des bois intérieurs et de la charpente de cette église ont été établis et plusieurs phases de traitement de ces bois ont déjà été réalisées ces dernières années (les stalles, la sacristie, les tableaux de petits formats).

Il convient désormais de terminer ce traitement des bois contre les insectes à larves xylophages, en intervenant notamment, sur le baldaquin couvrant le maître-autel et les six tableaux, de grands formats, situés dans le chœur des moines et la croisée du transept.

Les quatre tableaux du chœur sont des grands formats (2 à 3 mètres de long):

- Le Miracle St Anthelme, de François Perrier Cl. MH,
- Le martyr de St André, d'Henri Fortier Cl. MH,
- Le père éternel, de Jean Jouvenet, copie ancienne,
- La Vierge et St Anne, Anonyme du XVII.

Les deux tableaux pendant, situés dans la croisée du transept, sont de très grands formats avec des cadres proéminents (6,20 X 3,50 mètres):

- L'Assomption de la Vierge, de Pierre Charles Trémolières Cl.MH,
- L'Ascension du Christ, de Pierre Charles Trémolières Cl.MH.

En accord avec la Direction régionale des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques (DRAC/CRMH), il est prévu de décomposer l'opération de conservation préventive et curative sur le mobilier de l'église, en plusieurs phases, compte tenu de la dimension des tableaux et de la complexité technique de la restauration des deux tableaux de P.C. Trémolières. Ces derniers seront ainsi restaurés l'un après l'autre, pour acquérir, à partir de l'étude du premier tableau, des connaissances qui faciliteront les interventions sur le second.

Les trois phases de l'opération sont décrites comme suit :

- La première phase comprend la consolidation avant dépose, la dépose, le nettoyage, le traitement contre les insectes xylophages des quatre tableaux du chœur et d'un tableau de la croisée du transept, « L'Assomption de la Vierge », ainsi que le traitement du baldaquin.

Concomitamment à la dépose des tableaux, les études préalables à la restauration de ces cinq tableaux seront demandées, afin de préciser les protocoles de restauration et les coûts d'intervention de restauration fondamentale.

Les tableaux du chœur seront reposés ou restaurés en fonction du constat d'état établi par les études.

- La deuxième phase comprendra la restauration et la repose des tableaux : L'Assomption de la Vierge et Le Miracle de St Anthelme.
- La troisième phase sera optionnelle. En fonction des capacités financières restantes, seront réalisés les éléments suivants concernant le second tableau de la croisée du transept, L'Ascension du Christ : dépose/repose, étude préalable et traitements de conservation préventive et curative nécessaires.

Enfin, en parallèle, il sera mis en place, dans toute l'église, une surveillance des conditions de conservation.

L'enveloppe prévisionnelle d'opération s'élève à 260 767 € et sera financée par affectation d'une partie de l'AP2015-1, programme 20005.

Cette opération, dont le lancement est prévu fin 2020, mobilise différents financeurs :

- S'agissant d'objets mobiliers classés monuments historiques, la Direction régionale des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques sera sollicitée. Outre la demande d'autorisation de travaux, il sera formulé une demande de subvention d'un montant le plus élevé possible (soit 50% du montant HT des études et 40% du montant HT des travaux de restauration et intervention de traitement des bois).
- L'association « Saint-Bruno, Splendeurs du baroque » dont l'objet social est d'œuvrer à la connaissance, à la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier et immobilier de l'église, souhaite apporter une aide financière à la Ville de Lyon. A cet effet, elle anime une souscription pour recueillir les fonds nécessaires à la restauration des tableaux, notamment "*L'Assomption de la Vierge*" de Trémolières et « *Le Miracle St Anthelme* » de Fr Perrier.

Le plan de financement de l'opération sera déterminé à l'issue des études préalables relatives à la restauration des tableaux concernés. Aussi, la convention financière réglant les modalités de versement de l'offre de concours par l'association « Saint-Bruno, Splendeurs du Baroque » à la Ville de Lyon sera présentée en Conseil municipal au cours de l'année 2021.

Compte tenu de l'intérêt du projet sur les plans historique et patrimonial et de la mobilisation de financement privés qu'il suscite, je vous propose d'approuver cette opération de conservation préventive et curative des mobiliers de l'église Saint-Bruno-lès-Chartreux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020/262 du 19 novembre 2020 ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1 - L'opération n°01017519 « Eglise Saint Bruno » - conservation préventive et curative du mobilier est approuvée. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'AP2015-1, programme 20005.
- 2 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20005, AP n°2015-1 - opération n°01017519 et imputée aux chapitres 21, 23 et autres, fonction 324 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - 2020 : 60 000 €
 - 2021 : 200 767 €

- 3 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, notamment celles de la Direction régionale des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques et y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET